EXTRAITS DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE NOUVELLE LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

23 mai 2019

SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE ROCQUENCOURT - CONVENTION AVEC VERSAILLES GRAND PARC

En juillet 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a élargi sa compétence en matière de politique de la ville - au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - au déploiement d'un système de vidéoprotection.
Dans ce cadre, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a délibéré le 7 décembre 2010 sur l'approbation du schéma directeur de vidéoprotection 2010-2012 s'appliquant aux communes de Buc, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Saint Cyr-l'Ecole, Fontenay-le-Fleury, Bois d'Arcy, Versailles, Rocquencourt et Viroflay.
Puis entre 2011 et 2016, le schéma directeur de vidéo protection a été étendu à 7 autres communes de VGP. Il a permis de déployer :

- le réseau de fibre noire raccordant les différentes mairies au centre de stockage des images de Versailles Grand Parc (réseau de transport) ayant adhéré au programme 2010-2012,
- 180 caméras dans les espaces publics (en fonctionnement à la fin de l'année 2013),
- le réseau de desserte pour ces 180 caméras,
- le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction,
- les stations de visualisation dans les établissements des forces de police,
- les stations de visualisation pour les communes ayant fait ce choix.

Dans ce cadre, la commune historique de Rocquencourt est équipée de 19 caméras (11 domes et 8 fixes) . Deux postes de visualisation étaient installé au poste de police municipale de Rocquencourt, mais aucune image n'est monitorée en continue par des structures de Versailles Grand Parc.
La commune du Chesnay quant à elle, s'était doté depuis 2007 d'un système de vidéo protection raccordé au réseau fibre optique qu'elle avait précédemment construit. Elle avait par ailleurs ouvert en 2011 son premier Centre de Sécurité Urbaine (CSU). Elle n'a par conséquent pas souhaité être intégrée au schéma direction de vidéoprotection lors de son arrivée dans la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Au 1er janvier 2019, les communes du Chesnay et de Rocquencourt ont fusionné pour donner naissance à la commune nouvelle Le Chesnay-Rocquencourt.
A la demande de la commune nouvelle, le conseil communautaire de Versailles Grand Parc a modifié le schéma directeur de vidéoprotection le 2 avril 2019 pour exclure l'ancienne commune de Rocquencourt. Pour permettre à la commune du Chesnay-Rocquencourt d'utiliser les caméras de vidéoprotection installées par Versailles Grand Parc sur Rocquencourt afin de les intégrer à son propre CSU et les superviser en continue, une convention définissant la liste du matériel, précise les modalités de cette mise à disposition.

M. PEUMERY, rapporteur.- Merci, Monsieur le Maire.
C'est une délibération relative au système de vidéoprotection urbaine de la Commune historique de Rocquencourt.
En juillet 2010, VGP a élargi ses compétences en matière de politique de la ville et donc en matière de prévention de la délinquance et en matière de déploiement de caméras de vidéoprotection.

C'est dans ce cadre que la Commune historique de Rocquencourt est désormais équipée de 19 caméras (11 dômes et 8 fixes). Elle avait naguère 2 postes de visualisation installés au poste de police municipale, mais aucune image n'était monitorée en continu par les services de Versailles Grand Parc.
Pendant le même temps, la Commune du Chesnay, elle, a établi également tout un système de vidéoprotection beaucoup plus important avec centre de sécurité urbaine, mais n'a pas souhaité à l'époque être intégrée au système de vidéoprotection de l'intercommunalité.
A la demande de la Commune nouvelle, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a modifié le schéma directeur de vidéoprotection en avril dernier pour exclure l'ancienne Commune de Rocquencourt, ce qui permet à la Commune du Chesnay-Rocquencourt d'utiliser les caméras de vidéoprotection installées par Versailles Grand Parc sur Rocquencourt pour les intégrer à son propre réseau et à son propre CSU.
Désormais, après établissement d'une convention qui est l'objet de cette délibération, la Commune de Rocquencourt sera intégrée au système et bénéficiera des avantages attachés à la technique qui a été choisie par la Commune historique du Chesnay.

M. Le Maire.- Merci, Monsieur le Maire. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Monsieur MEUNIER et ensuite Monsieur DELEPIERRE...

M. MEUNIER.- Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour rappeler notre opposition à ce type de vidéosurveillance, parce que je continue à l'appeler vidéosurveillance. Je rappelle que lorsque dans la précédente mandature, vous vous êtes engagés dans ce type de processus, nous n'avons eu, à part des généralités, aucun état de la criminalité sur le Chesnay qui aurait pu justifier de telles dépenses.
Cette vidéo continue à s'accroître. Nous avons souvent réclamé le bilan de cette dépense et nous ne l'avons jamais eu. Vous avez promis à Mme MOURIER il n'y a pas très longtemps de lui envoyer le rapport du Conseil de sécurité et de prévention local. Je ne crois pas qu'elle l'ait reçu. En tout cas, elle ne m'en a pas fait part. Nous redemandons donc quel est le bilan de cette vidéosurveillance qui coûte si cher.

M. Le Maire.- Tout d'abord, chaque jour, nous avons des Chesnaysiens qui nous demandent l'extension de la vidéosurveillance, parce que cela les sécurise. Ce n'est donc pas uniquement notre initiative, il y a vraiment une demande.
Le deuxième point, c'est que la vidéo sert d'une part à permettre du flagrant délit instantané. Nous en avons avec intervention directe de la police municipale.
Ensuite, nous avons des réquisitions de la police, parce qu'il y a des images qui nous permettent de remonter un certain nombre d'éléments. Par exemple, en ce moment, il y a des vols de voitures dans la périphérie du Chesnay, de Versailles, la Celle Saint Cloud ou autres et la semaine dernière, on a eu des réquisitions d'images où l'on a pu voir un certain nombre d'éléments. Cela veut dire qu'il y a après, en rétrospective, un sujet.
Et la vidéo nous permet aujourd'hui de gérer au jour le jour les parkings, les entrées, la domotique. Ce n'est pas uniquement de la vidéosurveillance. C'est de la vidéo gestion. C'est un ensemble d'éléments.
Dans le cadre d'un bilan, on va essayer de faire quelque chose d'un peu plus précis sur tous les points que je viens de vous donner. Vous annoncerez à Mme MOURIER que dans la mise en place du nouveau comité qui va se réunir avant l'été, j'ai souhaité qu'elle puisse être présente, parce qu'il faut avoir des représentations. Sans que vous éclatiez de rire, elle sera en PQ. Nous aurons deux PQ, donc deux personnes qualifiées, de façon à lui permettre d'être dans ce Comité et de voir, puisqu'elle l'a demandé et que je ne suis pas du tout contre. (*Cet engagement a effectivement été tenu*)

Monsieur DELEPIERRE, je vous en prie.
M. DELEPIERRE.- Merci, Monsieur le Maire.
En commission, j'avais émis le souhait, puisqu'on évoque le nombre de caméras que nous allons récupérer de la Commune de Rocquencourt, d'avoir enfin un plan précis du nombre de caméras implantées sur la Commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt. Les investissements que nous consentons chaque année sont assez coûteux. Le minimum serait que nous sachions et que nous puissions partager la réalité de l'implantation de ces caméras sur la Commune. A ma connaissance, nous n'avons jamais eu ce plan.
Ensuite, on s'apprête à voter, c'est quand même assez étonnant, alors que cela fait bientôt 5 ans que nous avons intégré Versailles Grand Parc et Rocquencourt l'a fait bien avant nous, le retrait d'un certain nombre de caméras qui étaient accessibles à la vidéosurveillance de VGP. Je pense que symboliquement, il eût été plus intéressant, plus logique et plus cohérent de proposer soit l'intégration des caméras du Chesnay au sein de la vidéosurveillance de VGP, soit, si comme je le comprends, notre centre de supervision est plus performant que celui de VGP, de proposer aux 18 autres Communes de nous rejoindre.
En tout cas, symboliquement, retirer quelques caméras de VGP pour continuer à vivre à côté de VGP sur ce sujet qui est emblématique de la capacité que l'on a à travailler ensemble avec les autres Communes ne me paraît pas être un signe politique encourageant.

M. Le Maire.- Il y avait 2 questions.
Concernant le plan, je ne vous l'ai jamais transmis et je ne vous le transmettrai pas, parce que ce sont des documents qui, s'ils étaient publiés, limiteraient l'efficacité des caméras. Si tout le monde diffuse la localisation des caméras, on s'arrangera pour y échapper. C'est comme si vous disiez : est-ce que l'on pourrait avoir les codes ? Le principe, vous le demanderez à la police, est de ne pas communiquer ces informations. Vous pouvez avoir le nombre de caméras. On a les secteurs. Vous pouvez les voir et voilà, mais nous n'avons pas, en tout cas pour le moment, à diffuser de plan comme les réseaux.
Vous savez très bien qu'il y a des villes qui ont obligées de souder les plaques pour qu'on ne les ouvre pas et que l'on coupe les fibres optiques. Cela fait partie des mesures de sécurité.
Ensuite, sur les caméras, la ville du Chesnay ayant déjà depuis très longtemps, avant VGP, réalisé cette installation, nous n'avions pas la possibilité de démarrer avec VGP, puisque nous avions déjà tout ce qu'il fallait.
Ensuite, pour Rocquencourt qui n'avait rien et qui avait démarré avec VGP, on a regardé la solution. C'était trop compliqué au niveau des amortissements, des sorties d'immobilisations, donc on a trouvé ce schéma. Franchement, il n'y a rien de particulier. Si vraiment il fallait tout transférer à VGP, on serait très loin de l'efficacité que nous avons. Je n'ai pas dit que VGP n'était pas efficace. J'ai dit que l'importance du nombre de Communes, l'importance du territoire fait qu'aujourd'hui, il y a un CSU qui a été monté à Versailles, un à Vélizy, un autre qui est en train de s'installer qui ne sont pas 24 heures/24 365 jours/an.
Je pense qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas là pour dire que l'on ne va pas avec VGP, mais que notre installation aujourd'hui ne gagnerait en rien, ni dans l'efficacité, ni dans la technique à intégrer VGP. C'est tout. On a des partenariats avec eux sans problème. Il n'y a en cela aucune orientation politique ou autre. C'est tout simplement un état de fait et un état d'efficacité. Voilà actuellement ce qu'il en est.

Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention ? Non.
On passe au vote. Qui est contre ?
...Mme FORGET, M. SOLEILLE et M. DELEPIERRE. C'est curieux, avant, il votait tout le temps la

vidéosurveillance. Les choses peuvent changer très rapidement. M. MEUNIER et Mme MOURIER*sont contre également.
Qui s'abstient ?
... Mme BELLIER, M. JALALEDDINE.
Qui est pour ?
...La plus grande majorité du Conseil, merci